



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

REGLES ET PROCEDURES

**Conseil franco-québécois de coopération universitaire
2015-2016**

**Date limite pour soumettre un dossier :
4 décembre 2015 (16h00)**

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION.....	3
2. OBJECTIFS DU PROGRAMME	3
3. ADMISSIBILITÉ	4
4. FINANCEMENT ET DÉPENSES ADMISSIBLES	4
5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE	5
5.1 Numéro d'identification personnel (NIP) et formulaire de présentation du projet	5
5.2 Lettres d'appui.....	5
5.3 Curriculum vitae	5
5.4 Date limite de transmission des documents	5
6. ÉVALUATION	6
6.1 Critères d'évaluation pour le volet « Recherche »	6
6.2 Critères d'évaluation pour le volet « Formation ».....	6
7. ANNONCE DES RÉSULTATS	7
8. RAPPORT FINAL DE PROJET	7
9. RESPONSABILITÉS.....	8
ANNEXE 1 : INFORMATIONS UTILES.....	9

1. PRÉSENTATION

Par l'établissement du Programme de développement de partenariats stratégiques en matière d'enseignement et de recherche, le Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU) veut répondre aux besoins des universités, dans le contexte d'une internationalisation croissante des réseaux de l'économie du savoir.

Un partenariat stratégique se définit comme un regroupement d'enseignants/chercheurs provenant d'universités françaises et québécoises, qui travaillent ensemble afin de structurer une filière d'excellence académique ou scientifique. Leurs travaux, qui s'inscrivent dans une politique universitaire de recherche ou de formation (articulation enseignement – apprentissage), permettent le développement d'innovations sociales, technologiques ou pédagogiques. Le partenariat doit intégrer des étudiants de 2e et 3e cycles et, idéalement, des intervenants extérieurs au milieu universitaire.

Le volet québécois du Programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). La gestion administrative du programme, au Québec, est confiée au Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Le volet français du Programme est financé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI). Sa gestion administrative est confiée au MENESR et au Consulat général de France à Québec (CGF).

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de contribuer à l'excellence de la coopération universitaire et scientifique franco-québécoise, à son développement et à sa diffusion.

Plus spécifiquement, le programme vise à :

- faire émerger des partenariats interuniversitaires stratégiques entre la France et le Québec autour de pôles d'excellence en formation ou en recherche;
- soutenir les collaborations émergentes d'équipes à haut potentiel, tant en France qu'au Québec;
- soutenir des projets novateurs qui ont un effet structurant et qui présentent des perspectives intéressantes à long terme;
- encourager le rapprochement avec des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif);
- favoriser l'insertion des universités françaises et québécoises dans les réseaux internationaux de recherche et de formation.

Le programme se décline en deux volets :

- a) **Volet recherche** : Ce volet soutient les chercheurs émergents en vue de collaborations structurantes à long terme. Il soutient également la mobilité doctorale et postdoctorale pour effectuer un stage de recherche.
- b) **Volet formation** : Ce volet vise à améliorer la formation universitaire à tous les cycles d'études, y compris la formation continue en :
 - encourageant les innovations pédagogiques et la mise en place de programmes communs de formation;
 - poursuivant le développement de la formation à distance;
 - soutenant le développement de la pédagogie universitaire.

Pour l'ensemble des candidatures, une attention particulière sera portée aux collaborations émergentes.

3. ADMISSIBILITÉ

Le projet de partenariat doit être porté par deux enseignants/chercheurs rattachés respectivement à un établissement d'enseignement supérieur français et à un établissement d'enseignement universitaire québécois. Les demandes peuvent être portées par des enseignants/chercheurs issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales incluant arts et lettres, sciences naturelles et génie) et pour l'ensemble des domaines de formation en enseignement supérieur.

Le responsable québécois du projet doit occuper un poste régulier dans une université au Québec.
Le responsable français du projet doit occuper un poste régulier dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un organisme de recherche français.

De plus et dans la perspective de faire émerger de nouvelles collaborations le responsable québécois et le responsable français d'un projet du volet recherche doivent être détenteurs d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent depuis au plus 10 ans (diplôme obtenu après le 1 janvier 2006);

*** Ce critère ne s'applique pas au volet formation.

L'équipe franco-québécoise doit être constituée minimalement de deux enseignants/chercheurs français et de deux enseignants/chercheurs québécois. Dans le cadre du volet recherche, le partenariat doit intégrer des étudiants de 2e et 3e cycles.

Le projet doit s'inscrire à l'intérieur des priorités institutionnelles en formation ou en recherche. Ce critère doit être démontré au moyen d'une lettre provenant de la plus haute autorité de l'établissement (recteur ou principal au Québec, directeur ou président en France).

4. FINANCEMENT ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Le CFQCU finance chaque année une dizaine de nouveaux projets. La durée du financement des projets est de deux ans. Les lauréats sont informés du montant et des modalités de versement des subventions par les gestionnaires du programme. Les subventions sont accordées pour une période de deux ans et elles ne sont pas renouvelables. Après cette période, le partenariat devrait être bien établi et son fonctionnement devrait être assuré. Les montants non utilisés sont reversés au CFQCU, par l'intermédiaire du FRQNT et du Consulat général de France à Québec, à la fin de la période prévue de développement du partenariat, au plus tard trois ans après le premier versement de la subvention.

Le montant total maximal de la subvention au Québec est de 30 000\$. Elle est versée par le FRQNT à l'établissement gestionnaire québécois en fonction des années financières et en suivant le calendrier des versements des subventions du FRQNT soit quatre fois par an.

Le montant total maximal de la subvention en France est de 20 000 Euros. Elle est versée par le Consulat général de France en une seule fois pour les deux ans au gestionnaire français du projet

Dépenses admissibles à une subvention

Les seules dépenses admissibles sont les suivantes :

Compléments de bourses, frais de mission ou indemnités pour soutenir la mobilité France-Québec :

Étudiants de 1er cycle

Étudiants de 2e cycle

Étudiants de 3e cycle

Stagiaires de recherche postdoctorale

Les salaires ne sont pas admissibles.

Frais de déplacement et de séjour dans le pays partenaire et pour s'y rendre et, si le projet le nécessite, entre la France ou le Québec et un pays tiers.

Frais reliés à : Diffusion de l'information et des résultats
Publications
Organisation d'événements ou d'activités

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

5.1 *Numéro d'identification personnel (NIP) et formulaire de présentation du projet*

Les responsables québécois et français doivent préalablement obtenir un numéro d'identification personnel (NIP) auprès du FRQNT, puis remplir le formulaire électronique de présentation du projet. L'obtention du NIP et du formulaire s'effectue via le lien suivant :

<https://www.fqr.gouv.qc.ca/pls/cv/COFR.base?pOrg=NT&pType=CH>

La demande doit être présentée conjointement par les deux responsables québécois et français du projet, au moyen du formulaire électronique, complétée et transmise par voie électronique **avant la date limite**.

5.2 *Lettres d'appui*

Ce formulaire doit impérativement être accompagné des lettres d'appui – en format PDF –, signées respectivement par le recteur ou le principal au Québec, et par le président d'université ou le directeur de l'école en France, ou signées des personnes dûment mandatées pour agir en leur nom, mandat qui devra être mentionné sur la lettre. Ces lettres sont à télécharger directement dans le formulaire de présentation de la demande.

5.3 *Curriculum vitae*

Le curriculum vitae (CV) de tous les enseignants/chercheurs engagés dans le projet doit être joint.

Pour le volet recherche :

- les chercheurs québécois doivent présenter le CV commun canadien.
- les chercheurs français doivent présenter un CV en format PDF à télécharger directement dans le formulaire de présentation de la demande.

Pour le volet formation :

- les enseignants/chercheurs québécois doivent présenter soit le CV commun canadien, soit un CV en format PDF à télécharger directement dans le formulaire de présentation de la demande.
- les enseignants/chercheurs français doivent présenter un CV en format PDF à télécharger directement dans le formulaire de présentation de la demande.

5.4 *Date limite de transmission des documents*

Les dossiers de candidatures, comportant la complétion du formulaire électronique, les lettres d'appui et les curriculum vitae, doivent être transmis avant le 4 **décembre 2015, 16 h** (UTC-5 / heure normale de l'Est). **Il est primordial de respecter cette date limite.**

Il est prévu que l'annonce des résultats ait lieu à la fin mai 2016.

Les documents reçus après la date limite ne seront pas ajoutés au dossier. En l'absence d'un de ces documents, la demande ne sera pas considérée admissible. Aucun autre document que ceux exigés dans le cadre du concours ne sera transmis aux comités d'évaluation.

6. ÉVALUATION

Les projets respectant les critères d'admissibilité font l'objet d'une évaluation scientifique ou pédagogique par un comité multisectoriel franco-québécois d'experts indépendants. Les membres de ce comité peuvent faire appel, au besoin, à des experts externes. Les projets sont ordonnancés au mérite sur la base des critères d'évaluation décrits ci-dessous. L'évaluation est supervisée par le FRQNT et le MENESR. Bien que le FRQNT soit orienté vers les sciences naturelles, tous les domaines sont admissibles au concours.

6.1 Critères d'évaluation pour le volet « Recherche »

Le projet de partenariat est évalué sur 100 points

La qualité du projet (30 points)

- Qualité scientifique du projet
- Structures d'accueil et d'encadrement à l'intention d'étudiants des 2e et 3e cycles
- Articulation formation-recherche

Les retombées du projet (30 points)

- Caractère novateur et structurant (émergence d'une filière d'excellence franco-québécoise)
- Diffusion et visibilité
- Transferts de connaissances et d'expertises vers les milieux socio-économiques et culturels

L'équipe (25 points)

- Profil des chercheurs et membres des équipes
- Émergence et complémentarité du partenariat autour du thème retenu
- Répartition équilibrée de partenaires français et québécois
- Participation d'étudiants au projet

L'organisation et la gestion (15 points)

- Qualité de la planification du projet
- Utilisation maximale des services et ressources disponibles dans les établissements
- Prévisions budgétaires selon les dépenses admissibles (voir la section 4 et l'annexe 1, section 4)
- Financement demandé (et confirmé, le cas échéant) à des sources extérieures au CFQCU
- Poursuite du programme au terme du financement

6.2 Critères d'évaluation pour le volet « Formation »

Le projet de partenariat est évalué sur 100 points

La qualité du projet (30 points)

- Qualité pédagogique du projet
- Présence d'un ensemble de stratégies et d'approches permettant au projet d'être une source de nouveaux savoirs et d'innovation, principalement dans l'utilisation pédagogique du numérique
- Prise en compte de l'offre d'activités similaires dans le domaine de formation
- Liens du projet avec les orientations stratégiques et les priorités de développement des institutions
- Enrichissement des objectifs du projet par la collaboration entre les partenaires

Les retombées du projet (30 points)

- Impacts et résultats anticipés sur l'enseignement ou l'apprentissage (impacts sur les pratiques pédagogiques, l'expérience d'apprentissage, les enseignants ou les apprenants)
- Réalisme et clarté de la stratégie permettant d'assurer la pérennité et la transférabilité du projet
- Potentiel du projet comme élément de distinction dans le réseau universitaire francophone
- Création de programmes de formation conjoints
- Diffusion et visibilité

L'équipe (25 points)

- Réalisation d'initiatives ou d'activités particulières démontrant l'engagement et le leadership en pédagogie dans le domaine de formation
- Complémentarité et synergie entre les partenaires
- Répartition équilibrée de partenaires français et québécois
- Nature et mode de gestion du partenariat
- Présence d'étudiants impliqués dans le projet

L'organisation et la gestion (15 points)

- Qualité de la planification du projet
- Utilisation maximale des services et ressources disponibles dans les établissements
- Prévisions budgétaires selon les dépenses admissibles (voir la section 4 et l'annexe 1, section 4)
- Financement demandé (et confirmé, le cas échéant) à des sources extérieures au CFQCU

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront transmis au plus tard à la fin mai 2016. Les projets retenus sont affichés sur le site Internet du CFQCU et sur celui du FRQNT, après l'annonce des subventions aux responsables français et québécois des projets.

Les décisions sont finales et il n'existe pas de procédure de révision. Un projet qui n'est pas retenu peut être présenté lors d'un prochain appel à projets.

8. RAPPORT FINAL DE PROJET

Au terme du financement, les responsables des équipes soutenues par le CFQCU s'engagent à fournir un bref rapport final de projet selon le format présenté dans le document « Rapport final » disponible sur la page dédiée au programme sur site du FRQNT. Les responsables des équipes consentent à ce que ce rapport, outre la partie financière, soit diffusé à la communauté universitaire via le site Internet du CFQCU.

9. RESPONSABILITÉS

Le CFQCU, le FRQNT, le MENESR et le CGF ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects résultant du traitement qu'ils effectuent, de toute demande de bourse, de subvention ou autre et, sans limiter la généralité de ce qui précède, ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects découlant de la divulgation non autorisée de renseignements faisant partie du dossier d'un candidat. En effet, malgré toutes les précautions prises afin de préserver le caractère confidentiel d'informations qui doivent le demeurer, il peut arriver qu'en certains pays où l'information est communiquée, elle ne puisse bénéficier des procédés de protection tels que les procédés de cryptographie asymétrique, de chiffrement ou autres.

Le CFQCU et le FRQNT sont tenus de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

ANNEXE 1 : INFORMATIONS UTILES

Lien utile pour la présentation de la demande

Pour l'obtention du NIP et des formulaires :

<https://www.fqr.gouv.qc.ca/pls/cv/COFR.base?pOrg=NT&pType=CH>

Contacts

Véronique Baril : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

140, Grande Allée Est, bureau 450

Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : (1) 418 643-8560, poste 3455

Sans Frais : (1) 888 653-6512, poste 3455

Télécopieur : (1) 418 643-1451

Courrier électronique : veronique.baril@frq.gouv.qc.ca

Laurence Moiroux : Consulat Général de France à Québec

Service de Coopération et d'Action culturelle – Antenne de Montréal

1501, avenue McGill College, bureau 1130

Montréal (Québec) H3A 3M8

Téléphone : (1) 514 878-6206

Courrier électronique : laurence.moiroux@diplomatie.gouv.fr

Échéancier

Lancement du programme : Début octobre 2015

Disponibilité des formulaires électroniques : Début octobre 2015

Dépôt des dossiers :

Le formulaire complété par voie électronique, les lettres d'appui et les CV doivent être transmis par les deux responsables du projet **au plus tard le 4 décembre 2015, 16 h** (UTC-5 / Heure de l'Est)

Annnonce des résultats : Fin mai 2016